

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1658

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Salaire réel et revenu disponible

**Le seul rattrapage du renchérissement ne suffit pas.
Le pouvoir d'achat des salariés passe
en premier lieu par le maintien de leur revenu disponible.**

La priorité absolue de l'action syndicale, c'est la défense du salaire réel. Elle n'est pas une revendication, mais une exigence du respect de la bonne foi: les conditions du contrat initial doivent être garanties dans la durée. Le salarié ne peut pas être payé en francs dévalués, en monnaie de singe.

L'indice des prix à la consommation est considéré comme l'indicateur de référence. Son élaboration a pu être l'objet de discussions serrées: liste des prix retenus, fréquence des relevés et surtout pondération des principaux postes en fonction de leur importance pour un ménage moyen (logement, alimentation, loisirs, etc.) Pourtant même si l'appréciation subjective se mêle à la statistique scientifique, l'indice n'est pas un sujet de contestation politique. Comme tel, il est reconnu par les partenaires sociaux. Cependant l'appréciation du coût de la santé fait problème.

Coût et prime

Des parlementaires socialistes se sont étonnés que les primes d'assurance maladie, dépense incontournable, ne soient pas prises en compte. Si elles augmentent sans que cette hausse soit

enregistrée par l'indice, elles ne sont pas compensées, elles entraînent donc une baisse du revenu disponible et la défense du salaire réel est affaiblie. Il y a arnaque écrit la conseillère nationale Géraldine Savary (PS/VD).

En fait l'indice des prix prend en compte les dépenses de santé. Le coût du tube d'aspirine ou de la chambre d'hôpital ne lui échappe pas. Mais les primes d'assurance sont le reflet non seulement des prix, mais du volume de consommation. Si un établissement hospitalier abrège la durée des séjours dans toute la mesure où les progrès de la médecine le permettent, il aura par cette rotation accélérée réduit les coûts par patient soigné, mais augmenté la facture adressée aux assurances puisque ses interventions auront été plus nombreuses. Prix et volume sont deux facteurs distincts. Si vous consommez plus, vous paierez plus, même avec un rabais de quantité! Or une société démographiquement vieillissante consomme plus de médecine. La hausse des primes le reflète.

L'article d'André Gavillet continue en page 7

Sommaire

La chasse aux pédophiles sur le net ne va pas sans dommages.
page 2
Les étrangers sommés de s'intégrer.
page 3
Monsanto vend les OGM loin de l'Europe.
page 4
Les idées de DP: le fonds syndical de placement.
page 5
Forum: La fracture numérique se cache dans les villes.
page 6
IRIL: un documentaire entre cris et chuchôtements.
page 7
L'écriture s'enrichit à la frontière des langues.
page 8

Coupes budgétaires

L'Etat peut devoir s'alléger et s'assouplir. Mais il doit le faire guidé par une vision de son rôle, en énonçant ses tâches prioritaires et inaliénables et en les soumettant au débat démocratique.

Édito page 3